

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2020

Sur 22 délégués en exercice, les votes sont intervenus sur :

Point n°	Délégués titulaires et suppléants présents	Procurations	Total
2A	14	2	16
2B	15	2	17
3A	16	2	18

Convocation légale adressée par envoi dématérialisé (et envoi postal en sus pour les élus en ayant fait la demande) le mardi 13 octobre 2020.

### **Etaient présents :**

BROCARD Alain, CUNIN Thomas, DE MATTEÏS Jean-Michel, DUCHENE Rémi, ERMEL Matthieu, GOEPFERT Alain, HAMMALI Jérôme, HEIMBURGER Michel, LOUX Dominique, MORIN Marie-Paule, OSWALD Catherine, RUFF Emmanuelle, SEYFRIED Marie-Thérèse, SPERANDIO Christian, VERNIN Raphaëlle, WALTER Bernard.

### **Ont donné procuration :**

GUGNON Estelle, ZIEGLER Thierry.

### **Désignation du secrétaire des séances**

Madame la Présidente propose de désigner Mme Muriel THUET, Directrice du SMTC, comme secrétaire de séance.

### **POINT N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre est adopté à l'unanimité.

### **POINT N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE**

#### **2A) Fixation des indemnités de fonctions des élus**

La Présidente et les Vice-Présidents ayant reçu délégation peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction.

### **DECISION**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe, à compter du 01/11/2020, les indemnités de fonctions mensuelles de la Présidente et des 4 Vice-Présidents selon les taux de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

Fonction	% de l'indice brut	Montant brut
Présidente	25,59	995,30 €
1 <sup>er</sup> vice-président	6,00	233,36 €
2 <sup>ème</sup> vice-président	6,00	233,36 €
3 <sup>ème</sup> vice-président	6,00	233,36 €
4 <sup>ème</sup> vice-président	6,00	233,36 €

- étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

## **2B) Mise en place du temps partiel**

Madame Marie-Paule MORIN, Présidente, expose qu'il appartient au Conseil syndical, après avis du Comité technique, de décider d'introduire dans les services le travail à temps partiel et de fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents qui ne pourra être inférieur à 50 % du temps complet.

### **DECISION :**

- Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 60, 60 bis et 60 quater ;
- Vu l'ordonnance n° 82.296 du 31.3.1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel par les fonctionnaires et les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
- Vu les décrets n° 82.624 du 20.7.1982 et n° 82.909 du 22.10.1982 fixant les modalités d'application du régime du travail à temps partiel des agents territoriaux ;
- Vu le décret n° 2004.777 du 29.7.2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;
- Vu **l'avis favorable du Comité Technique n° CT2020/142** notifié le 19 octobre 2020 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- institue le temps partiel au sein du SMTC, selon les modalités d'application exposées ci-dessus ;
- charge la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout document y relatif.

## **2C) Désignation des délégués du SMTC à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PRGDP de la Région Grand Est**

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets (PRPGD) de la Région Grand Est, est composée entre autres de représentants des collectivités du Grand Est en charge de la gestion des déchets.

Depuis 2017, le Syndicat Mixte est représenté au sein de la CCES, avec un titulaire et un représentant.

Les délégués suivants se déclarent candidats et sont donc désignés pour représenter le Syndicat Mixte de Thann-Cernay dans ladite commission :

- Mme Marie-Paule MORIN, en tant que **titulaire**,
- M Bernard WALTER en tant que **suppléant**.

Le **Conseil syndical prend acte** de cette désignation et mandate la Présidente aux fins de la notifier à la Région Grand Est.

---

## **2D) Rapport annuel 2019 du SM4**

Le SMTC a transféré la compétence traitement au Syndicat Mixte du Secteur 4.

Une synthèse du rapport annuel 2019 est présentée en séance. Le document est consultable dans son intégralité sur le site internet du SM4 : <http://www.sm4.fr/documentation/rapports-annuels.htm>

Le **Conseil syndical en prendre acte** de ce rapport.

---

## **POINT N° 3 - FINANCES**

### **3A) Budget supplémentaire 2020**

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- résultat de la section d'investissement,
- reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.

Le budget supplémentaire 2020 du Syndicat s'équilibre en **dépenses et en recettes à 449 280,39 €**.

En **section de fonctionnement**, il s'équilibre à hauteur de **391 375,71 €** et en **section d'investissement** à hauteur de **57 904,68 €**.

### **DECISION**

Après avoir examiné le budget supplémentaire, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2020.
-

## **POINT N° 4 - DIVERS**

### **4A) Calendrier des réunions**

<b>Dates</b>	<b>Heure</b>	<b>Objet de la réunion</b>	<b>Lieu</b>
Mercredi 25 novembre 2020	18h00	Bureau	Embarcadère
Mercredi 09 décembre 2020	18h00	Conseil syndical	à définir
Mercredi 13 janvier 2021	18h00	Bureau	Embarcadère
Mercredi 27 janvier 2021	18h00	Conseil syndical (ROB)	Pôle ENR
Mercredi 17 février 2021	18h00	Bureau	Embarcadère
Mercredi 10 mars 2021	18h00	Conseil syndical (budget)	Pôle ENR

### **4B) Proposition de création d'un groupe de travail (propreté dans la rue des Genêts)**

Proposition de création d'un groupe de travail sur la question de la propreté dans la rue des Genêts. Se déclarent volontaires pour le SMTC : M Dominique LOUX, M Jean-Michel DE MATTEIS, M Alain GOEPFERT et Mme Marie-Paule MORIN.

### **4C) Réunion avec la CC de St Amarin**

Les élus ont pris connaissance d'une réunion entre le SMTC et des représentants de la CC de St Amain afin de d'échanger sur le projet de déchèterie à Willer-sur-Thur.

### **4D) Informations du SM4**

M Matthieu ERMEL, Président du SM4 a informé les élus présents de l'organisation d'une réunion de commissions réunies à l'attention de tous les délégués du SM4 (titulaires et suppléants) en vue de la présentation du projet de méthaniseur.

### **4E) Visites de sites**

Proposition de visites de la plateforme de compostage et du centre de tri à Aspach-Michelbach à l'attention des délégués titulaires et suppléants du SMTC

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à 18h50.

Aspach-Michelbach, le 27 octobre 2020

La secrétaire



Muriel THUET  
Directrice